

Auch, le 20 février 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Citoyenneté et laïcité : La 3^e édition du concours départemental d'éloquence 2026 récompense Liesse Vincent du collège Mathalin d'Auch

Ce vendredi 20 février, l'hémicycle du Conseil départemental du Gers a résonné des voix engagées de cinq collégiennes venues défendre, avec force et conviction, une valeur au cœur du pacte républicain : la liberté. Organisé par le Conseil départemental du Gers, la 3^e édition du concours départemental d'éloquence 2026 a réuni des collèges volontaires du territoire autour d'un thème exigeant, inspiré d'une citation de Charles de Gaulle : « *La liberté, elle se gagne à coup sûr. Mais aussi, elle se défend.* »

Les cinq finalistes, Liesse Vincent (collège Mathalin, Auch), Eléa Miremont (collège Edmond de Rostand, Éauze/Cazaubon), Lorlène Arpajou (collège Carnot, Auch), Louise Cassaing (collège Salinis, Auch) et Yuna Brobst (collège Gabriel Séailles, Vic-Fezensac), se sont succédé à la tribune, dans un ordre de passage tiré au sort et devant un public attentif composé d'enseignants, de chefs d'établissement, de camarades de classe et de familles.

Le concours a été introduit par les discours des conseillères départementales et référentes laïcité Chantal Déjean-Dupèbe et Yvette Ribes et du directeur académique des services de l'Éducation nationale du Gers, Farid Djemmal. Ce dernier a tenu à saluer l'implication déterminante des équipes éducatives et à rappeler que ce concours s'inscrit pleinement dans la Convention éducative et citoyenne gersoise, signée en 2025, engagement collectif en faveur d'un climat scolaire apaisé et du renforcement des valeurs républicaines.

Tous trois étaient également membres du jury, aux côtés d'Émeline Laffont et d'Hélène Rozis Le Breton, conseillères départementales, ainsi que d'un invité d'honneur déjà présent lors de la précédente édition : Médéric Chapiteaux, membre du Conseil des sages de la laïcité.

Liberté des femmes, liberté de la presse, droits sociaux, libertés individuelles et collectives : les discours des finalistes, à la fois personnels et universels, ont captivé l'auditoire. Le jury a salué l'excellence et la maturité des interventions, reconnaissant la difficulté de départager des prestations d'un très haut niveau.

À l'issue de cette joute verbale aussi inspirée qu'inspirante, le prix départemental d'éloquence 2026 a été décerné à Liesse Vincent, du collège Mathalin à Auch. Son discours engagé sur la liberté, et plus particulièrement sur les combats menés par les femmes pour la conquérir, a séduit

le jury ainsi que sa présence scénique affirmée, la force de ses arguments et la clarté de son propos.

À travers ce concours, le Conseil départemental du Gers réaffirme son engagement en faveur de la jeunesse, de l'éducation citoyenne et de la transmission vivante des valeurs républicaines.

Le Mot de Chantal Dejean-Dupèbe, conseillère départementale, référente Laïcité

« La liberté n'est jamais définitivement acquise : elle se conquiert, mais surtout elle se protège chaque jour. Face aux injustices et aux replis, la parole, le respect et la laïcité restent nos remparts essentiels. À la jeune génération désormais de faire vivre ces valeurs et de défendre la liberté par les mots. »

Le Mot d'Yvette Ribes, conseillère départementale, référente Laïcité

« Ce concours d'éloquence n'est pas seulement un moment de performance. C'est un apprentissage de la citoyenneté. C'est un entraînement à la responsabilité de la parole publique. La force d'un discours ne se mesure pas à la violence des mots, mais à la capacité de toucher les esprits sans blesser les personnes ».

Les finalistes du concours départemental d'éloquence 2026 :

- Liesse Vincent (collège Mathalin, Auch),
- Eléa Miremont (collège Edmond de Rostand, Éauze/Cazaubon),
- Lorlène Arpajou (collège Carnot, Auch),
- Louise Cassaing (collège Salinis, Auch)
- Yuna Brobst (collège Gabriel Séailles, Vic-Fezensac)